



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022

**SLOW**

ID : 038-213804552-20221216-2022\_049-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION n°2022\_049**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

présents : 23  
votants : 27

**L'an deux mille vingt-deux**, le 16 décembre à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN  
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,  
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 décembre 2022

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Téo FLANDRIN, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Angélique CONTAMIN (pouvoir à Téo FLANDRIN), Nicolas MILLON (pouvoir à Florence VERLAQUE), Claude BINET (pouvoir à Eveline DUJARDIN), Romain BIANZANI (pouvoir à Jean-Philippe ROUSSEL)

Secrétaire de séance : Téo FLANDRIN

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON  
FROIDE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE SAINT-SAVIN  
2023-2027**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de la fourniture et livraison de repas en cuisine froide pour les restaurants scolaires de la commune de Saint-Savin pour la période de 2023 à 2027. Une consultation a été lancée le 6 septembre 2022 avec réponse au 7 octobre 2022 à 12 heures.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5111-9 et L.5211-10 ;

**Vu** le code de la Commande Publique ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres proposant un classement des entreprises selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation ;

**Vu** la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 24 octobre 2022;

Le rapporteur expose :

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la décision de la commission d'appel d'offres et de désigner l'entreprise GUILLAUD Traiteur, attributaire des accords-cadres à bons de commande ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'attribution des accords-cadres à bons de commande ainsi qu'à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à leur exécution.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres et désigne l'entreprise GUILLAUD Traiteur, attributaire des accords-cadres à bons de commande ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'attribution des accords-cadres à bons de commande ainsi qu'à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à leur exécution.

Fait et délibéré le 16 décembre 2022

Pour copie conforme.

Le Maire,

  
Fabien DURAND

